

## **Apprendre hors de l'école**

*par Myriam Faure (Femme Actuelle – 30 janvier 2008),*

### **Santé fragile, phobie scolaire, voyage autour du monde... quelle alternative à l'école ?**

#### **Des enfants aux profils divers**

En France, environ 30000 enfants ne vont pas à l'école. « La décision vient d'un choix pédagogique avant tout » affirme Marianne Dethier, de l'association Les enfants d'abord (LEDA). Leur mot d'ordre, tiré de la loi de Jules Ferry : l'école n'est pas obligatoire, c'est l'instruction qui l'est, et ce de 6 à 16 ans. D'ailleurs, les enfants ne sont pas obligés de suivre les programmes scolaires. Pour d'autres foyers, ce sont les circonstances qui imposent le domicile comme lieu d'apprentissage : parcours spécifique (conservatoire, sport études...), handicap, souffrances scolaires (phobie, maltraitance...). Parfois, la déscolarisation peut donc être « la meilleure solution, comme dans les cas de maltraitance à l'école » affirme Huguette Hostyn-Pironet, psychologue en région parisienne.

#### **Une multitude de méthodes pour s'instruire**

Certains parents privilégient les cours par correspondance : c'est l'« école à la maison », qui a concerné environ 27 000 enfants durant l'année scolaire 2005-2006. Avec le CNED, organisme de l'Education Nationale ou grâce aux cours privés, dont certains sont reconnus par l'Etat (Cours Pi, Legendre,...), les journées sont rythmées par des leçons, comme à l'école. Pour certaines familles, place aux méthodes moins formelles : la curiosité de l'enfant guide les parents vers les apprentissages du jour. Un bras cassé donne lieu à une leçon d'anatomie, un mot inconnu dans un livre à un cours de français. 3000 enfants en France bénéficient de cette méthode, appelée Instruction En Famille (IEF). Sylvie a remarqué son efficacité pour son fils Jérémie : « Depuis que la lecture n'est plus un passage obligé, il me lit des histoires ». Selon Valérie, maman de six enfants adeptes de l'IEF, « il y a autant de méthodes d'instruction que d'enfants ». Pour instruire les siens, de nombreux parents naviguent entre leurs envies et les manuels scolaires. Les enfants non scolarisés sont soumis tous les deux ans à des enquêtes à caractère social. Un contrôle supplémentaire est mis en place pour les enfants instruits par leurs parents (IEF) : chaque année, leurs acquis sont vérifiés par un inspecteur académique. Sur l'année 2005-2006, l'enseignement dispensé par les parents a été jugé suffisant pour 98 % d'entre eux. La méthode semble donc porter ses fruits.

#### **Et le développement de l'enfant ?**

Ne pas aller à l'école peut-il mener l'enfant à un manque de socialisation ? Selon le Dr Hostyn-Pironet, « il est essentiel que les enfants aient des activités extérieures pour expérimenter d'autres mondes que celui du cercle familial ». Seulement, de nombreuses familles d'enfants non scolarisés attestent du fait que ces derniers font autant d'activités que les enfants scolarisés. Thibault, lycéen de 17 ans, fait de l'athlétisme et garde des enfants de temps en temps, pendant que Jérémie, 7 ans, devient un as de la gymnastique et a appris la maîtrise des chiffres pour téléphoner à ses camarades. « Il est vrai que la liberté dans la gestion du temps permet un réel épanouissement » poursuit la psychologue. Quant à Félix, 19 ans, il a bénéficié d'une instruction pratique. « Avec ma famille, nous avons voyagé dans de nombreux pays durant des années. J'ai découvert la géographie autrement ». Etudiant à Saint-Étienne, il reconnaît avoir plus de facilité à travailler seul que ses camarades. Un autre exemple de réussite est celui de Maud Fontenoy, qui a eu ses parents comme « seuls professeurs » et qui a su développer courage et force à toutes épreuves.

#### **Réseaux d'entraide pour les familles**

Les parents d'enfants non scolarisés disposent d'un large choix d'outils pour éviter l'isolement : ainsi, le CNED a mis en place des chats et des forums. Sur les sites des principales associations concernant l'Instruction En Famille (Les Enfants D'Abord, Choisir d'instruire Son Enfant, Libre d'Apprendre et d'Instruire Autrement), on trouve de précieux conseils sur les démarches administratives à mener et des forums pour échanger méthodes et témoignages. « Des rencontres sont même organisées dans les régions : on peut discuter avec des parents avant de se lancer ! », affirme Sylvie. Avis aux indécis...